



AGIR EN SENTINELLES POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE : RENCONTRES DE SUIVI

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux définit les sentinelles comme « des personnes formées et soutenues pour reconnaître les personnes suicidaires et les accompagner vers des ressources d'aide ». Il est prévu que les sentinelles aient accès en tout temps à une ressource d'aide (ressource 24/7) et qu'un suivi soit mis en place.

But : Soutenir les sentinelles dans l'exercice de leur rôle, maintenir leur intérêt et leurs connaissances à jour.

Contenu : Le contenu des rencontres de suivi est développé selon les besoins des sentinelles.

- ◆ Rafrâchissement des notions de base;
- ◆ Mise à jour des connaissances;
- ◆ Développement d'un thème en lien avec la problématique du suicide;
- ◆ Développement d'habiletés en relation d'aide.

Approche : La méthodologie comprend des exposés interactifs, des mises en situation et des activités d'intégration visant l'appropriation des contenus.

Durée : La durée de l'activité est variable selon le besoin et la disponibilité des milieux. Elle varie généralement entre une demi-journée et une journée complète.

Participants : Les participants doivent avoir suivi la formation de base *Agir en sentinelles pour prévenir le suicide* au préalable. Un groupe est constitué de 8 à 12 participants.

Formateurs : Le formateur est habituellement le même qui a dispensé la formation de base.